
Arrondissement de Lens
-----

MAIRIE DE FOUQUIÈRES-LEZ-LENS
62740

☎ 03.21.77.37.47

☎ 03.21.49.33.40

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal
Séance ordinaire du 20 MARS 2017

Ordre n° 2**Objet : DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE pour l'ANNEE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 20 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Fouquières-lez-lens, convoqué le 13 mars 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame HOCHART Donata, 1^{ère} Adjointe au Maire, suppléante de Monsieur BOUCHEZ Michel, Maire empêché,

PRESENTS : Mme HOCHART Donata - Mr THIRION Jean-Pierre – Mme HENOT Dominique - Mr FLAMENT Alexandre – Mme PAW Renée – Mme CHAUAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick Adjoints – Mr JANCZAK Stanislas - Mme SYS Martine - Mr PEZE Bruno - Mr PORZYCKI Philippe - Mme BIELKIN Laurence - Mme WARNEZ Muriel – Mr CIURYS Christophe – Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mr DOPCHIE Maurice – Mme BUYCK Isabelle – Mme BOUZROU Donia - Mr FOURNIER Guillaume – Mme MOLEND Edith Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : Mr BOUCHEZ Michel Maire – Mr HERMAND Jean, Adjoint – Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mme VANEECKE Marie-Agnès - Mme TAVERNESE Audrey –Mr HERMEL Jean-Loup - Conseillers Municipaux

ABSENTS : Mr DEGAND Daniel - Mme LAURENT Marylise –Mr VANTOURNOUDT David - Conseillers Municipaux

SECRETAIRE : Mme SYS Martine, Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

Madame la Présidente commente le contenu de la note de synthèse adressée aux membres du Conseil Municipal avec la convocation à cette séance, et rappelle les orientations budgétaires adoptées depuis 2001 à savoir :

- non augmentation des impôts communaux :
 - taux taxe habitation : 12,82 %
 - taux foncier bâti : 28.36 %
 - taux foncier non bâti : 89.71 %
- contrôle rigoureux des dépenses de fonctionnement et poursuite de la politique d'investissement,

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée, les engagements pluriannuels envisagés, notamment :

- poursuite du programme d'effacement des réseaux, d'entretien de la voirie et des trottoirs, de réalisation de parkings de proximité,
- poursuite de la restructuration du Centre-Ville,
- réalisation d'équipements sportifs et aménagement de zones de loisirs,
- mise en œuvre du projet du « Parc Natura Sport ».

Malgré le désengagement de l'Etat et les incertitudes qui en découlent sur les ressources de la Commune, la volonté de la majorité municipale est de poursuivre dans cette voie en privilégiant les actions en faveur de l'école et la formation, l'urbanisme et l'environnement, l'emploi et la solidarité, la vie associative, la valorisation du patrimoine communal.

Après avoir entendu ce rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, sur proposition de sa Présidente, prend acte des orientations budgétaires ainsi présentées.
Ainsi fait et clos les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire, M. Bouchez Michel, empêché,
Mme Hochart Donata, 1^{ère} Adjointe au Maire, suppléante



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

TRANSMISE A LA SOUS-PRÉFECTURE le 22 mars 2017

PUBLIÉE OU NOTIFIÉE le 23 mars 2017

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

P/ Le Maire

M^{me} Hochart Donata

1^{ère} Adjointe
Suppléante

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

